

Mot de la présidence

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un énorme sentiment de fierté que je vous écris ce dernier Info-SEEL de l'année scolaire 2019-2020. Quelle année remplie de rebondissements !

L'année a débuté avec nos demandes syndicales qui ont reçu un faible écho dans les offres patronales. D'ailleurs, les travaux aux tables de négociation se poursuivent et nous espérons que le gouvernement reconnaîtra enfin l'importance de nous donner les moyens de nos ambitions !

En parallèle, le gouvernement déposait son projet de loi n° 40 qui modifiait plusieurs fondements de l'éducation au Québec. Avec votre belle mobilisation et les différentes interventions de nos représentants au niveau national, nous avons réussi à amoindrir l'impact de ce projet de loi sur notre quotidien.

Coup de théâtre ! Le 13 mars dernier, l'école telle qu'on l'a bâtie au quotidien dans nos classes s'est transformée avec l'annonce de la fermeture de tous les établissements d'enseignement. Nous avons dû faire face à une période difficile tant au niveau professionnel que personnel. Nous avons dû jongler avec des directives imprécises et des annonces gouvernementales surprises !

C'est avec le cœur sur la main et les pieds sur terre que vous avez fait preuve de créativité pour poursuivre l'enseignement auprès de vos élèves petits ou grands et pour leur offrir réconfort dans ce contexte particulier. Vous avez fait preuve de professionnalisme et de débrouillardise tout au long de cette fin d'année particulièrement intense ! Cette crise permet sans aucun doute de réaliser l'importance de notre mission et de notre apport indispensable à la société.

Nous pouvons donc partir en vacances la tête haute avec le sentiment du devoir accompli ! Nous espérons que vous profiterez de ce temps d'arrêt pour refaire le plein d'énergie et passer du temps avec vos familles et vos amis.

Nous en profitons pour transmettre nos meilleures pensées aux enseignantes et enseignants en formation professionnelle du secteur de la santé qui, après avoir été déployés dans le réseau de la santé ce printemps, travailleront cet été pour former 10 000 préposés aux bénéficiaires.

De la part de toute l'équipe du SEEL, nous vous souhaitons un merveilleux été !

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Rappel - Compensation pour dépassements des maxima

Le Centre de services scolaires nous a informés, par une note de service, que le paiement pour compensation des dépassements des maxima des mois de janvier à juin 2020 se ferait sur la paie du 9 juillet 2020. Le Syndicat dispose de 40 jours pour contester par voie de grief si vous ne recevez pas correctement votre paiement. Il est donc important que vous vérifiiez si votre groupe est en dépassement et que vous communiquiez avec nous si vous ne croyez pas avoir été compensé correctement.

N'hésitez pas à faire vérifier votre dépassement en nous envoyant une liste d'élèves avec les codes de ceux-ci au z45.laurentides@lacsq.org. Attention de bien masquer le nom de vos élèves pour préserver la confidentialité !

Annie Domíngue,
Présidente du SEEL

Rappel - Dépassement de la tâche éducative

Le 10 juin dernier, nous vous avons fait parvenir par courriel un extrait du document de Questions/réponses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui spécifiait comment devaient être rémunérés les enseignantes et enseignants qui doivent travailler au-delà de la tâche éducative.

« Ainsi, l'enseignant du primaire qui offre une prestation de travail au-delà de sa tâche éducative de 23 heures par semaine et l'enseignant du secondaire qui offre une prestation de travail au-delà de sa tâche éducative de 20 heures par semaine se voit rémunéré au 1/1000 du traitement conformément aux dispositions applicables en cette matière. L'enseignant du secondaire redéployé au primaire qui offre une prestation de travail au-delà de sa tâche éducative de 20 heures se voit rémunéré au 1/1000 du traitement.

Pour ce qui est de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, le temps rémunéré en fonction de ce qui était prévu à l'horaire et planifié pendant la période de fermeture des établissements scolaires est considéré comme étant du temps réellement travaillé. Ainsi, le paiement au 1/1000 pour dépassement des 720 heures ou 800 heures, selon le cas, est effectué lors du dernier versement de traitement de l'année scolaire en fonction du principe d'annualisation présent à la convention collective et sur la base du temps réellement travaillé en tâche éducative ou en cours et leçons ainsi qu'en suivi pédagogique relié à la spécialité. »

Le Centre de services scolaires nous a confirmé que les paiements de dépassement de la tâche éducative se feront également sur la paie 9 juillet 2020. Il est important de communiquer avec

nous au z45.aurentides@lacsq.org si vous croyez que vous n'avez pas été rémunérés correctement.

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Fermeture estivale du bureau du Syndicat

N'oubliez pas que le bureau du Syndicat sera fermé du 27 juin 2020 au 24 août 2020 inclusivement.

Les messages envoyés au z45.laurentides@lacsq.org seront pris une fois par semaine et pour toutes urgences, vous pouvez communiquer avec Mme Annie Domingue au 819 421-1093.

Encore une fois, nous vous souhaitons de passer un merveilleux été !

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

